



problèmes d'argent

banque

assurances

épargne

---

---

---

---

Argent et  
responsabilité civile



## Dois-je avoir un compte bancaire? À quoi sert-il?

Oui, c'est indispensable. Avoir un compte bancaire vous permet de régler vos dépenses par virement (les factures de gaz et d'électricité par exemple) ou carte bancaire (vos achats dans un magasin). Les deux comptes les plus utilisés sont le compte à vue (compte courant) et le compte-épargne.

- Sur un compte courant, vous pouvez déposer, retirer, virer de l'argent et effectuer des paiements.
- Sur un compte-épargne, vous pouvez épargner, c'est-à-dire que votre argent vous rapportera des intérêts.

Avec une carte bancaire, vous pourrez retirer des billets de banque dans les distributeurs et payer vos achats chez les commerçants.



Le prix varie de banque à banque. Comparez et vérifiez les services inclus.



*Si vous n'avez pas de titre de séjour en Belgique, vous pouvez ouvrir un compte courant de base auprès d'une banque, sur présentation d'une preuve officielle de votre identité (passeport ou carte d'identité du pays d'origine).*



À la poste, vous pouvez également ouvrir un compte bancaire.

→ [www.bpost.be](http://www.bpost.be)

## Que faire si j'ai des problèmes d'argent ?

Des **services de médiation de dette** peuvent vous conseiller si vous ne pouvez plus payer vos charges (loyer, factures d'électricité, remboursement des prêts).

→ Pour obtenir les coordonnées d'un service: adressez-vous au CPAS de votre commune ou téléphonez à la Région wallonne: 0800/11.901 ou à Bruxelles: 02/217 88 05



En cas de difficultés, n'ignorez pas les factures! Prenez contact, demandez à payer en plusieurs fois, cherchez de l'aide...



Attention aux amendes impayées! Un bon conseil: payez les amendes dès que vous les recevez. Sinon, le montant de l'amende risque d'être multiplié par deux et vous pourriez recevoir la visite d'un huissier chez vous.

## Et le crédit?

**Méfiez-vous du crédit!** C'est bien tentant d'acheter à crédit mais il y a un risque: s'endetter au point de ne plus pouvoir rembourser régulièrement. Le prix total avec les intérêts est parfois fort supérieur à celui du montant emprunté. De plus, s'il s'agit d'offres de crédit venant de particuliers ou de sociétés non reconnues, vous courez un risque de vous faire escroquer.



Si vous avez absolument besoin d'un crédit mais que vous avez de petits revenus, le crédit social accompagné peut être intéressant.

→ Vous pouvez par exemple vous adresser à Credal : [www.credal.be](http://www.credal.be)

### Quelles assurances dois-je prendre ? À quoi servent-elles ?

**En Belgique, deux assurances sont obligatoires : l'assurance responsabilité civile** 📖 **auto, si vous avez une voiture, et l'assurance habitation, si vous êtes locataire ou propriétaire.**

Si, par accident, vous abîmez la voiture de quelqu'un ou vous le blessez, ou si votre maison brûle, vous risquez de devoir payer des sommes importantes. Si vous êtes assuré, c'est l'assurance qui paiera. Pour être assuré, vous devez payer chaque année une prime à l'assureur. En échange, il s'engage à prendre en charge tout ou partie des frais en cas d'accident.



Il est fortement conseillé d'assurer tous les risques et dégâts qui pourraient vous causer de graves problèmes d'argent si vous deviez les payer vous-même. L'assurance familiale par exemple (aussi appelée « assurance responsabilité civile – RC vie privée ») remboursera les dégâts que vous ou un membre de votre famille fait à quelqu'un. L'assurance hospitalisation couvre les frais médicaux que la mutuelle ne rembourse pas.





➔ Pour prendre une assurance, on peut s'adresser à sa banque, à la Poste, à un courtier ou directement à une compagnie d'assurance.

### Quelles précautions dois-je prendre pour mes démarches privées ?

● Avant de signer un document ou un **contrat** 📖, lisez-le avec soin. N'hésitez pas à poser des questions, à revoir les points essentiels. Prenez conseil auprès de professionnels. En cas de doute, ne signez pas!



Voir glossaire page 67

**Attention.** La signature donne un caractère officiel et une valeur juridique à un document. Lorsque vous signez un document, vous vous engagez sur son contenu et vous vous liez vis-à-vis de la personne qui vous le fait signer.

- Conservez soigneusement copie de tout document que vous avez signé.
- Exigez un reçu quand vous payez de la main à la main. Ce reçu indique la date, le montant, la raison du paiement : par exemple « loyer décembre 2011 ». Il est à signer par la personne qui reçoit l'argent. Conservez ces reçus. Ils pourront servir de preuve en cas de problème.

